

10 - DIVERS (suite)

10.2 - Marques d'identité :

- 10.2.1 - **Emplacement de la plaque du constructeur** : sur le montant gauche du passage de la porte convoyeur.
10.2.2 - **Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification** : sur le longeron droit, au-dessus de l'essieu 1.
10.2.3 - **Structure du numéro d'identification** :

W	D	B	9	5	0	5	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Caractères n° 1 à 3 : code constructeur.
Caractères n° 4 à 9 : type, version et variante (caractère n° 9 = selon empattement, de 0 à 9).
Caractère n° 10 : direction (1 = à gauche - 2 = à droite).
Caractère n° 11 : usine de production, de A à Z ou de 0 à 9.
Caractères n° 12 à 17 : n° d'ordre de fabrication.

- 10.2.4 - **Le numéro d'identification commence à** : • WDB 950 50. 1. 001 000, variantes suspension mécanique.
• WDB 950 53. 1. 001 000, variantes suspension pneumatique.
10.2.5 - **Identification du moteur** : sur le côté gauche du bloc-moteur.

11 - VISITES TECHNIQUES

- 11.1 - **Emplacement de la plaque du correcteur** : si véhicule équipé d'un correcteur : derrière le volet de maintenance relevable.
11.2 - **Pression déclarée par le constructeur (bar)** : 9,8.
11.3 - **Pression de disjonction (bar)** : 12,3.

11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :

- 11.4.1 - à la tête d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
11.4.2 - à la tête de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.

11.5 - Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.

11.6 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.

11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
AV	circuit avant
AR	circuit arrière
ST + R	parc et remorque
CP	compensation
SP	suspension (#)
SV	servitudes (#)
AS	assécheur d'air (#)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis « quart de tour », sauf (#).

11.8 - Observations :

Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage électropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule de catégorie internationale N3 - genres **CAM - VASP** de marque MERCEDES-BENZ dont les types, variantes et versions suivent :

Type : B18 **Variantes** : 23N - 23NL 28N - 28NL **Versions** : 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c, 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p.

Livré :

en châssis-cabine, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/C.E.

Montlhéry, le 19 août 2004
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2393.01.03
Fait à Paris, le 19 août 2004
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (RFA) constructeur de la marque Mercedes-Benz, certifions :

- a) Que le véhicule livré : • En châssis-cabine (Voir **NOTA 1**) (1)
• En VASP (Voir **NOTA 2**)

(2) - Dénomination :

(D1) - **Marque** : MERCEDES-BENZ

(D2) - **Type** : B18 **Variantes** (1) : ~~23N - 23NL~~ 28N - 28NL **Versions** (1) : ~~39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c - 60c - 63c - 66c,~~
39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p - 57p - 60p - 63p - 66p

(D3) - **Dénomination commerciale** : AXOR

(E) - **Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification** : WDB 950.....

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	19000	19000	19000	19000	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (Kg) (1) :	19000	17990	19000	19000	17990	17990
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (1) :	22500	21490	-	-	-	-
Toutes Variantes (avec boîtes de vitesses Mécanique)			26000	32000	26000	32000
Variantes 28N / 28NL			36000 (+)	40000 (#)	36000 (+)	40000 (#)

(+) : uniquement avec boîtes de vitesses G100 (1ère = 9,964), G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)
(#) : uniquement avec boîtes de vitesses G131 (1ère = 14,573), G211 (1ère = 17,030)

(J) - **Catégorie internationale** : N3

(J1) - **Genre national (1)** : CAM - VASP

(K) - **Numéro de la réception par type** : AU-2393-01-03

(P1) - **Cylindrée (cm3)** : 6374

Variantes (1) :	23N - 23NL	28N - 28NL
(P2) - Puissance nette maximale (KW) :	170	205

(P3) - **Source d'énergie** : GO

(P6) - **Puissance administrative (CV)** : 17 CV

(S1) - **Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1)** : 2 - 3 - ~~6~~

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) (1) :	Boîte Mécanique	Boîte Automatique
Latéral	90	92
Vertical	87	85

(U2) - **Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) (1)** : 1650

(V7) - **CO² (g/km)** : -

(V9) - **Classe environnementale** : 8877*0127A

(1) : Rayer les mentions inutiles.

(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires.

Fait à Rocquencourt, le 15 05 06
DaimlerChrysler France

pour être livré à
(nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du distributeur)

N° d'immatriculation :
(à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
• soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou aux véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
• soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
• soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
• soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
• soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur de la marque MERCEDES-BENZ, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues :	OUI	(1)
Réservoirs de carburants :	Emplacement : COTE DROIT - COTE GAUCHE	(1)
	Nombre et capacité : 1x300	(1)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :	OUI - NON	(1)
Marque de ce ralentisseur :		(2)
Type de ce ralentisseur :		(2)
Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir Nota du chapitre 2) :		(2)
Pneumatiques :	Essieu 1 : 315/80R 92 5	(2)
	Essieu 2 : 315/80R 92 5	(2)
Charges maximales techniquement admissibles : (indiquées sur la plaque constructeur)	Essieu 1 : 7133	(2)
	Essieu 2 : 7133	(2)

Suspension de l'essieu moteur :

- si pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE (versions..N).
- pneumatique (versions..NL).

Type de boîte de vitesses :	B.V. mécanique	
	G85 - 6 rapports (1ère = 6,696)	(1)
	G131 - 9 rapports (1ère = 14,573)	(1)
	G100 - 12 rapports (1ère = 9,964)	(1)
	G211 - 16 rapports (1ère = 17,030)	(1)
	B.V. automatique	
	WTMD 3060 P/PR - 5 ou 6 rapports (1ère = 3,490)	(1)
Type de freinage :	Pneumatique	(1)
	Electropneumatique (EPB)	(1)
Dispositif de protection contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz :	OUI - NON	(1)

- (1) : Rayer les mentions inutiles.
(2) : A compléter.